

La PCO, une équipe de :

① Professionnels de l'ADEI

Un médecin coordonnateur,
Docteur

Une ergothérapeute coordinatrice

Aurélié SOMMÉ

Une neuropsychologue coordinatrice

Mathilde CHAGNON

Une directrice,
Mathilde GALY

Un chef de service,
Laurent DRAPIE

Une secrétaire,
Christelle GILABERT

② Professionnels libéraux

Un réseau de professionnels paramédicaux

intervenant hors nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) :

- psychomotriciens,
- ergothérapeutes,
- neuropsychologues.

③ **Un ensemble de structures** susceptibles d'aider au diagnostic des troubles dans le domaine de la petite enfance : Centre de Ressources, CMPP, CAMSP...

Les associations représentant

les familles,

Autisme 17

Epilepsie-France 17

Apeda 17

sont associées à la conduite et à l'évaluation du dispositif au sein du Comité de Veille Stratégique.



**Plateforme de Coordination
et d'Orientation – PCO**

BP 60101

17104 SAINTES Cedex

Tel : 0 801 900 717

pco@adei17.com



PCO Plateforme de Coordination et d'Orientation



- ① **Repérer le développement inhabituel chez l'enfant**
- ② **Accompagner le parcours diagnostic**
- ③ **Coordonner la mise en place de soins**

*En faveur des enfants
de moins de 7 ans
atteints d'un trouble
du neuro-développement*

Vous (ou les personnes qui s'occupent de votre enfant de moins de 7 ans) repérez un **développement inhabituel** chez lui, vous observez des difficultés relationnelles, motrices ou autres, il pourrait s'agir d'un **trouble du neuro-développement (TND) (1)**.



(1) **Les troubles du Neuro-Développement-TND**
(selon la classification internationale DSM 5)

Alertez votre médecin traitant, renseignez ensemble le « document d'adressage »,



et retournez le à la PCO.

PCO, Plateforme de Coordination et d'Orientation

Nous vous accompagnons dans l'ensemble des démarches qui permettront de préciser le **DIAGNOSTIC** et de proposer des **soins adaptés** en coordination avec un réseau de professionnels spécialisés du **département de la Charente-Maritime**.

L'ensemble de ces bilans et de ces interventions précoces sera pris en charge financièrement par la CPAM dans le cadre de la période d'accompagnement par la PCO.

- Les troubles du spectre de l'autisme,
- Les troubles du développement cognitif,
- Les troubles de la communication dont les troubles du langage,
- Les troubles du développement moteur,
- Les troubles des apprentissages,
- Les troubles déficitaires de l'attention, accompagnés ou non d'hyperactivité.

Le parcours diagnostic s'appuie sur :

- des bilans médicaux,
- des bilans paramédicaux :
 - ⇒ Psychomoteur,
 - ⇒ Neuropsychologique,
 - ⇒ Ergothérapique,
 - ⇒ Orthophonique,
 - ⇒ Orthoptique ...

Parcours diagnostic

Durée totale : 1 an 3 mois 15 jours

